

Compte-rendu du conseil d'administration du 7 juillet 2005

Les décisions

- Bilan du contrat 2002-2005
- Postes enseignants vacants à publier 2ème tour
- Eméritat D.G. Thomas
- Subvention FEDER/TIC
- Conventions : prêt micro-portables BU, Valutec avenant n°7, Situry (garages),
- Vals Cap Etudiant
- Accord de coopération université de Gabès
- Compte-rendu du conseil d'administration du 2 juin 2005

Hommage à J. Chevalier

P. Level rend hommage à Jules Chevalier, Maire d'Aulnoy et membre du conseil d'administration et du conseil scientifique, à l'origine de nombreuses initiatives dans le Valenciennois. Le conseil observe une minute de silence à la mémoire de celui qui fut notamment vice-président du syndicat intercommunal pour le développement de l'enseignement supérieur dans le Valenciennois : il s'est notamment porté acquéreur des terrains nécessaires à l'implantation du jeune centre universitaire et à ses extensions.

Liste des postes vacants à publier au 2nd tour de la campagne 2005

Sur le rapport du Président de l'université, la liste des postes vacants à publier sous réserve d'acceptation du ministère, est soumise à l'examen des conseillers :

- Poste ENSIAME 60 MCF 479 vacant à la suite de la promotion de M. Lauro
- Poste ISTV 60 MCF 247 vacant à la suite de la promotion de M.A. Dubois
- Poste FLLASH 06 MCF 567 donné par l'IAE, à publier avec changement de section CNU 06 en 09 (lettres modernes)
- Poste IAE 63 MCF 56 donné par l'IUT, à publier avec changement de section CNU 63 en 06
- Poste IUT 06 PR 528, donné par l'IAE, à publier avec changement de section CNU 06 en 63

Vote: Adoption à l'unanimité

Demande d'éméritat

Sur le rapport du Président de l'université, les conseillers sont appelés à se prononcer sur la demande d'éméritat déposée par M. Daniel-Gaston Thomas pour une année universitaire dans le but d'achever sa mission d'encadrement d'un thésard.

Vote: Adoption à l'unanimité

Demandes de subventions pour le développement de services en lignes pour les étudiants

Sur le rapport de M. Mayeur, Directeur du service informatique, les conseillers sont appelés à adopter le montage financier à hauteur de 60.000 € et les demandes de financement afférentes, pour le financement du projet de développement de services en ligne pour les étudiants sur les aspects emploi et relation avec le tissu économique dont l'objectif est de doter chaque étudiant d'un service personnel dédié à l'emploi au sein de son espace numérique de travail. Le projet prévoit en premier lieu l'élaboration d'un cahier des spécificités techniques permettant la production du service élaboré,

et en second lieu le développement technique de la solution avec une phase d'évaluation en production, grâce aux financements suivants :

> UVHC: 15.000€ Conseil Régional: 40.000€ FEDER: 5.000 €

Vote: Adoption à l'unanimité

Participation de l'université à l'université numérique en économie-gestion

Sur le rapport de M. Mayeur, les conseillers sont invités à voter la participation de l'université au projet de création d'une Université Numérique thématique en Economie et en Gestion, et à une contribution financière de 2.000 €.

S. Hirschi se demande si l'UVHC sera porteur d'un domaine. P. Level indique que « notre image rayonne déjà dans certains thèmes comme le crash ou l'économie solidaire » et souhaite que soit prévue une synthèse de toutes les universités numériques thématiques.

Vote : Approbation à l'unanimité

Avenant n° 7 à la convention d'exploitation du C3T

Sur le rapport du Secrétaire Général, le projet d'avenant n°7 à la convention d'exploitation entre le C3T et l'université dont l'objet porte sur la location à Valutec de l'extension du bâtiment abritant la catapulte, est soumis aux conseillers. A ce titre, Valutec versera à l'université un loyer correspondant au coût de fonctionnement des surfaces mises à disposition :

- 21.317 € au titre du 1^{er} semestre 2005 24.097 € au titre du 2nd semestre 2005

Vote : Approbation à l'unanimité

Accord de coopération avec l'université de Gabès (Tunisie)

Sur le rapport du Secrétaire Général, la convention de coopération internationale entre l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis et l'université de Gabès dont l'objet définit les modalités de coopération entre nos deux établissements (échanges d'étudiants - voyages d'étude, stages, certification... -, échanges de professeurs, projets de recherche) est soumise au vote des conseillers. Sont concernés les sciences et techniques et l'informatique.

Vote : Approbation à l'unanimité

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la reconstruction des garages

Le Secrétaire Général expose l'objet de la convention qui consiste en la délégation de maîtrise d'ouvrage par le Situry au profit de l'université pour la reconstruction des garages situés sur les emprises du domaine universitaire. A l'origine, les garages étaient situés entre le bâtiment Froissart et l'IUT, à proximité des logements de fonction sur le tracé du projet Transvilles ; ils ont été détruits par le Situry pour permettre le passage du tramway et seront reconstruits par l'extension d'un bâtiment existant permettant de créer 6 places de stationnement au profit des services généraux. La convention a pour objet d'une part de transférer la maîtrise d'ouvrage à l'université, et d'autre part de préciser le plan de financement et les modalités de mise en œuvre du programme : dans ce cadre, l'ensemble de l'opération est financé à hauteur de 75.000 € HT; le Siturv élabore la demande de dossier de consultation des entreprises pour la passation du marché de travaux, et l'université assure le suivi des travaux.

Vote : Approbation à l'unanimité

Conventions de prêt de micro-portables pour les étudiants auprès du SCD

Sur le rapport conjoint de M. Mayeur, Directeur du service informatique, et de Mme Gordien, Directrice du service commun de la documentation, les conseillers délibèrent au sujet de deux conventions-type développées en lien avec l'opération ministérielle Micro-Portables Etudiant et le programme Université Numérique en Région : une convention de prêt longue durée de micro-portables pour les étudiants (une trentaine au total) qui autorise l'étudiant à emprunter sous sa responsabilité un PC-portable à titre gratuit à l'accueil de la bibliothèque universitaire du Mont-Houy après réservation auprès du service informatique, dans un cadre de formation et d'activités de recherche durant l'année universitaire en cours ; et une convention de prêt de micro-portables dont l'usage est exclusivement réservé à l'intérieur de la bibliothèque universitaire, permettant à l'usager d'emprunter un PC sur présentation de sa carte d'étudiant et de sa carte de bibliothèque, et de bénéficier d'un environnement bureautique et d'un accès internet WIFI pour ses activités et ses travaux de recherche pour la durée de sa présence au sein du SCD.

Après débat, les conseillers souhaitent modifier l'article 5 de la convention de prêt longue durée par l'ajout d'une mention précisant la sanction encourue en cas de non-retour ou de retard dans la restitution du PC-portable : la conséquence directe du retard fautif sera la suspension de la délivrance du diplôme. Cette convention ainsi modifiée sera soumise à un nouvel examen des conseillers lors de la prochaine séance.

Vote : Approbation à l'unanimité de la convention de prêt interne au SCD

Convention de prêt à usage avec l'association Vals Cap Etudiant

Sur le rapport du Secrétaire Général, les conseillers sont appelés à approuver les termes de la convention (avec les propositions de modification apportées par le CEVU) dont l'objet est la mise à disposition gracieuse d'une solution informatique pour la basse vision dénommée ZOOMTEXT au profit des usagers handicapés (une trentaine d'étudiants ont été recensés). Leur installation est prévue au service commun de la documentation dans la limite de trois postes informatiques.

A la demande des conseillers, la rédaction de l'article 3 est modifiée : Après l'alinéa précisant que l'association fait sienne les dépenses liées à la licence et à la mise à jour du logiciel, il est rajouté, « Elle [l'association] fournit à l'université la copie du contrat du fournisseur du ZOOMTEXT comportant les conditions d'utilisation du logiciel ».

Vote : Approbation à l'unanimité

Bilan du contrat quadriennal

Sur le rapport du Président, les conseillers se prononcent sur la version définitive du bilan du contrat quadriennal 2002/2005 dressant l'état des lieux et procède à l'évaluation de la politique menée durant cette période. Après plusieurs rectifications d'erreurs matérielles et de coquilles, le bilan est soumis au vote.

P. Level fait également un point rapide sur l'avancement de certains projets : le transfert en centre ville de l'antenne de Maubeuge, les plates-formes technologiques, l'extension de l'ENSIAME, la salle de sports et culture. A. Traullé fait remarquer qu'il manque une salle pour les soirées étudiantes.

Vote : Approbation à l'unanimité

Bilan social 2004

La présentation du bilan social, point à l'ordre du jour, ne fait pas l'objet d'un vote.

Questions diverses

- M. Ourak pose le problème d'une des conditions de candidature à l'IUFM : obtenir la licence en juillet ; or certaines licences ont un stage en été.
- A. Traullé pose, une fois de plus, la question de la sécurité aux Tertiales à propos des plaques qui menacent toujours de tomber et constituent un danger de mort pour les usagers de ce bâtiment (voir les comptes-rendus précédents). Il avertit le conseil qu'il interviendra à chaque conseil tant que le problème vital n'aura pas été résolu (P. Level répond qu'un courrier envoyé à l'architecte, n'as pas encore obtenu de réponse).
- K. Girard s'interroge sur les relations entre les pôles audiovisuel et multimédia de Roubaix et de l'université. P. Level précise qu'il existe un contre projet valenciennois.

- M. Pommeray est étonné de voir dans le journal de Val Métropole un article sur le projet de pôle de compétitivité image numérique présenté par le Valenciennois, dans lequel l'université n'est pas associée. P. Level précise que ce projet, aujourd'hui obsolète, a juste été déposé afin de montrer l'antériorité du Valenciennois sur cette thématique. Il existe déjà un autre projet, avec l'université, qui est actuellement confidentiel afin qu'il ne soit pas copié par des concurrents de la métropole lilloise. M. Ourak fait remarquer qu'il est tenu à l'écart de ce projet qui repose pourtant sur l'institut qu'il dirige.
- K. Girard fait part de l'inquiétude de certains latoss pour le renouvellement et la durée de leurs contrats. F. Després et J.P. Bricout donnent des précisions rassurantes.
- P. Level informe le conseil qu'il ira dans quelques jours au ministère pour présenter le surcoût des intégrations Sapin afin de tenter d'obtenir une compensation financière.

Etaient présents ou représentés :

Personnalités extérieures

Collège A

Secteur 1 : MM. Hirschi, Starzenski Secteur 2 : Mme Leriche, M. Ourak Secteur 3 : MM. Bricout, Gaudier

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, M. Bonduelle Secteur 2 : Mme Callens, M. Pommeray

Secteur 3 MM. Ezzedine, Roger, Sénéchal, Vandeville

Collège IATOSS Mmes Decneut, Girard, MM. Balenghien, Bury, Rutkowski, Vandersteen

Collège des usagers

Secteur 1: M. Tison
Secteur 2:

Secteur 3 : M. Traullé

Membres de droit MM. Després, Dulion

Membres invités Mme Gordien, MM. Blin, Chabasse, Desrumaux, Etienne, Mayeur,

Moreau, Tournier

Ont donné pouvoir MM. Nongaillard et Rouvaen à M. Ourak

Mme Lancelle et M. Herbin à M. Bricout

M. Loquet à M. Bonduelle

MM. Baudoux et Boucher à Mme Morgand Mme Lemarchand et M. Garnier à M. Ezzedine

M. Copin à M. Tison M. Duflos à M. Traullé

Excusés: Mme Houssier et M. Duretz

Fait à Valenciennes, le 2 septembre 2005

Le Président,

Professeur Pascal LEVEL.